sitions soient prises de sorte qu'elle puisse entrer en vigueur le 1er janvier 1952, il m'importe peu que la mesure soit adoptée en juillet ou quelques mois plus tard.

Pour ce qui est de la session projetée d'automne, c'est une responsabilité que doit assumer le Gouvernement. Le Gouvernement, semble-t-il, a une longue liste de mesures à présenter. J'ai parlé de la chose ce matin avec mes collègues; ils estiment que l'ensemble de ces mesures, dont le premier ministre a eu la bonté de me donner un aperçu, est assez importante pour motiver la convocation d'une session d'automne.

D'après ce que nous avons pu constater ces dernières années, surtout depuis le début de la guerre, il est clair que la fonction de député aux Communes ne peut plus être considérée comme une occupation accessoire à l'exercice d'une profession ou à l'exploitation d'un commerce. De nos jours, le rôle de député est une fonction à plein temps. Tôt ou tard dans la carrière, les députés sont obligés de consacrer tout leur temps au pays. J'ajoute qu'à mon avis, il devrait y avoir une session par année. Je n'aime pas que nous ayons une session au cours d'une année puis une seconde plus tard la même année. A mon sens, nous devrions avoir une seule session dans l'année. L'époque de la session, il me semble, devrait à peu près être décidée tôt dans l'année. Je sympathise parfois avec les membres du Gouvernement qui sont soumis à une terrible tension. En effet, les circonstances exigent qu'un membre du conseil des ministres ait de l'expérience et ne soit plus dans la fleur de la jeunesse ni même au début de l'âge mûr. L'intérêt du pays, du Gouvernement et de la population veulent, je pense, qu'il y ait intersession d'été. Nous avons siégé pendant la guerre en juillet et août. Ce régime nuisait à la santé même des plus jeunes et vigoureux d'entre nous. Pour ma part, je pense que la Chambre devrait songer à imiter d'autres chambres, c'est-à-dire d'avoir une session annuelle avec vacances d'été de façon que nous sachions exactement quels projets il faut faire et comment il importe d'entendre les responsabilités que nous acceptons en venant siéger ici ou en briguant les suffrages de nos commettants.

Nous sommes vraiment très heureux d'apprendre qu'on va présenter la nouvelle mesure améliorée de la pension de vieillesse et qu'il lui sera donné suite. Le Gouvernement doit décider du moment où elle sera présentée, mais c'est un motif de vive satisfaction pour notre groupe que de savoir qu'elle va nous être soumise et qu'elle entrera en vigueur le 1° janvier 1952.

[M. Coldwell.]

M. Solon E. Low (Peace-River): Monsieur l'Orateur, nous aussi, nous avons éprouvé une grande satisfaction à voir avec quelle célérité le parlement de Westminster a accédé à notre demande de modifier la constitution afin de permettre au Gouvernement de verser une pension de vieillesse universelle. Nous tenons aussi à féliciter le Gouvernement de la promptitude avec laquelle il a mis en marche les rouages qui lui permettront de verser ladite pension. C'est là une question dont, je crois, tout le monde en cette enceinte a lieu d'être satisfait.

Le premier ministre (M. St-Laurent) nous a exposé le programme législatif dont la Chambre sera saisie au cours de la présente année. Je conviens avec lui que nous ne devons pas siéger cet été, dans le dessein de terminer l'étude de cette mesure et de lui donner force de loi. Je ne vois pas comment nous pourrions étudier pareil programme convenablement et soigneusement si nous allions siéger matin, midi et soir,—comme, je suppose, il nous faudra le faire sous peu,—pendant juillet et août.

D'après mon calcul, il faudrait, pour étudier le programme comme il le mérite, tout l'intervalle de temps qui s'écoulera entre aujourd'hui et la fin d'août. Voilà pourquoi j'estime le Gouvernement parfaitement fondé à nous demander de revenir à l'automne en vue d'étudier le programme exposé par le premier ministre. Je ne puis partager l'opinion du chef de l'opposition (M. Drew) selon qui il faudrait adopter et mettre en vigueur, avant la prorogation des Chambres, la mesure relative à la pension de vieillesse. Je ne vois pas de raison particulière qui rende cette adoption nécessaire. De fait, j'en vois de bonnes, notamment en ce qui concerne les aspects financiers de la proposition, pour lesquelles il n'y aurait pas lieu d'aborder l'examen de la mesure avant que nous ayons eu l'occasion d'étudier les mesures fiscales que pourra nécessiter le prélèvement de ces fonds.

A mon avis, nous ne pourrons pas étudier convenablement les aspects financiers de la loi relative à la pension de vieillesse si nous siégeons le matin, le midi et le soir, tout en essayant de terminer les travaux entrepris par les commissions parlementaires. C'est une impossibilité, et c'est ne pas tenir compte des possibilités que de dire que nous devrions y parvenir avant la prorogation. Comme l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), je crois que nous ne pouvons plus considérer le mandat de député comme une tâche accessoire. On me permettra de signaler aux honorables députés que plusieurs doivent parcourir de grandes distances pour se rendre à Ottawa. Ils ne peuvent